

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 juillet 2021, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Sont absents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
Véronique Blais conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 7 juin 2021
- 3.0 Adoption des comptes payés de juin 2021
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mai 2021
- 5.0 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2020
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (de André à Nichol) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Mandat services Professionnels pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord incluant la partie pont
 - 8.2 Nomination de l'inspecteur en bâtiment et en environnement aux fins d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22)
 - 8.3 Service d'assistance technique et gestion de projets – banque d'heures 2021 augmentée



- 8.4 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Extrait de l'état
- 8.5 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Autorisation à la secrétaire-trésorière
- 8.6 Approbation de la liste de destruction des archives
- 8.7 Octroi d'un contrat pour l'asphaltage du chemin de Courval
- 8.8 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la municipalité de Compton
- 8.9 Modification de la désignation des représentants et détermination de leurs pouvoirs à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie
- 8.10 Mandat services professionnels pour le compagnonnage de trois (3) employés pour les formations OPA et OTUFD

9.0 Varia

10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

4909-2021-07-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

4910-2021-07-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juin au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité



QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté.

4911-2021-07-05

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 30 juin 2021 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1^{er} au 30 juin 2021 : 211,660.11 \$
- Les salaires du 1^{er} au 30 juin 2021 : 39,562.32 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.306.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LES MOIS DE MAI 2021

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour les mois de mai 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU 2020

La secrétaire trésorière dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

4912-2021-07-05

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DE ANDRÉ À NICHOL) ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Carole Chassé, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (de André à Nichol) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.



MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD INCLUANT LA PARTIE PONT

Annulation du présent mandat.

NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENNVIRONNEMENT AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22)

ATTENDU QUE la Ville est, conformément à l'article 88 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*, chargée d'exécuter et de faire exécuter ce règlement;

ATTENDU QUE la Ville est, conformément à l'article 115.47 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, autorisée à tenter une poursuite pénale pour une infraction à une disposition à un règlement pris en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de désigner des personnes pour l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et de les autoriser à délivrer au nom de la Ville des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER l'inspecteur en bâtiments et en environnement comme responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*;

D'AUTORISER l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer au nom de la Ville de Waterville des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*;

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION DE PROJETS – BANQUE D'HEURES 2021

CONSIDÉRANT la résolution 4769-2021-01-11 acceptant une banque d'heures pour les services d'assistance techniques et gestion de projet de la firme Géosymbiose pour un montant maximal de 6 323.63\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les dossiers de la Ville requièrent plus de services d'assistance technique et gestion de projets que prévus en début d'année ;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte d'augmenter le montant maximal de l'offre de service, présentée en janvier par la firme Géosymbiose à 16 843\$ taxes incluses.

4916-2021-07-05

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –
EXTRAIT DE L'ÉTAT**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C27-1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes municipales impayées à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2021 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2021 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2020 aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

4917-2021-07-05

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION
À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;



Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Ville de Waterville, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 9 décembre 2021;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Ville de Waterville à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2021, et ce sujet à la vente à l'enchère.

4918-2021-07-05

APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE COURVAL

D'approuver la liste de destruction des archives, déposée en annexe, préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2021-06-17 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville procédera à l'asphaltage de la rue Courval ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offre public pour l'asphaltage ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 4 firmes différentes se décrivant comme suit ;

Firme	Montant avant taxes	Montant avec taxes
Pavage Maska	144 370.00\$	165 989.41\$
Eurovia Québec Construction inc.	136 300.00\$	156 710.93\$
Sintra inc.	163 000.00\$	187 409.25\$
Couillard Construction	159 550.00\$	183 442.61\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Eurovia Québec Construction inc. représente la soumission la plus basse conforme ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 156 710.93\$ taxes incluses pour l'asphaltage tel que prévu et décrit dans le devis d'appel d'offre du 3 juin 2021 ;

De financer ces travaux par les programmes PPA-CE et PPA-ES, le budget d'asphalte et le surplus de l'exercice ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Compton et de Waterville ne possèdent pas d'entente d'entraide en matière de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QU'une entente permettrait d'utiliser les ressources humaines et matérielles des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'entente définit les rôles de chacun advenant une situation concernant la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'entente définit la tarification des ressources humaines et matérielles advenant une telle situation;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la municipalité de Compton dont copie est jointe en annexe à la présente résolution.

MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINATION DE LEURS POUVOIRS À L'ÉGARD DE TOUT COMPTE QU'ELLE DÉTIENT OU DÉTIENDRA À LA CAISSE DES JARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Waterville a adopté le 1^{er} juin 2020 la résolution no 4613-2020-06-01 désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie;

CONSIDÉRANT le départ de Nathalie Audet au poste d'adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution no 4613-2020-06-01 afin de nommer Madame Christine Roy signataire au compte de la Ville en remplacement de Nathalie Audet ;

Que cette résolution demeurerait en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.



**MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE COMPAGNONNAGE DE TROIS (3)
EMPLOYÉS POUR LES FORMATIONS OPA ET OTUFD**

CONSIDÉRANT QUE trois employés des travaux publics ont été formés au courant du mois d'avril pour obtenir les accréditations nécessaires pour effectuer des interventions sur les réseaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces formations, Emploi-Québec exige que les employés soient supervisés par un compagnon pour vérifier si les notions apprises sont appliquées correctement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a contacté plusieurs professionnels pouvant offrir le service, mais qu'une seule proposition a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la proposition préparée par Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. est au taux horaire de 68 \$/h et de 0,57 \$/km ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en temps sont évalués à environ 60 heures pour ce service.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition d'Aquatech, société de gestion de l'eau inc. au montant de 68 \$/h et 0,57 \$/km pour les services professionnels de compagnonnage.

VARIA**QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Aucune personne présente.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

